

Edition française

Rédaction et administration :
Ernest Peytrequin, 4, rue de
la Louve, Lausanne (Suisse),
et Evian-les-Bains (France).

Nous autorisons la reproduc-
tion de toutes nos études.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « LIGUE POUR L'ORGANISATION DU PROGRÈS »

Paraît tous

ABONNEMENT

France et Suisse, 3 fr. par an.
Autres pays, 5 fr. par an
(avec l'édition allemande,
4 fr. par an en plus).

Le numéro :

5 centimes.

Compte de chèques postaux
(Suisse) 11. 953.

GUERRE OU ARBITRAGE ?

Un problème de demain ¹⁾

IV

Réponse de M. Camille Sabatier,

ancien député, collaborateur politique de
La Dépêche de Toulouse.

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

Eh ! sans doute, il faut qu'une clause du prochain traité de paix impose l'arbitrage de la Cour de La Haye pour la solution de tous les conflits internationaux. Mais cette clause sera vaine tant que le Tribunal international ne disposera pas d'une force armée capable de contraindre à l'obéissance fût-ce l'Etat le plus puissant. L'organisation d'une semblable force armée est-elle possible ? Je le crois et suis heureux de le croire, car à voir ce qui se passe et l'horrible progrès des moyens de destruction il faudrait prévoir pour un délai très bref ou l'institution d'une tyrannie universelle et unique ou le suicide de l'humanité.

Je crois à la possibilité d'une organisation internationale capable d'intimider désormais les nations injustes par le jeu combiné de deux clauses à insérer dans le prochain traité : l'une interdisant à toutes les nations de l'ancien continent de maintenir sur pied de paix sous les drapeaux une armée supérieure à un tant pour cent de sa population, ainsi que de fabriquer des armes de guerre : le gouvernement international de La Haye aurait le privilège exclusif de cette mal-faisante industrie. La seconde clause instituerait dans le « centre stratégique » de l'Europe, qui est le Vorarlberg méridional et le seuil du Haut Tyrol, une armée internationale recrutée par engagements volontaires, armée qui devrait progressivement être portée de cinq cent mille soldats à un million.

Des études que j'ai poursuivies sur ce sujet, il résulte que la limite maximum imposée aux armées nationales devrait être de 3,7 soldats présents sous les drapeaux par mille habitants. Ce chiffre respecterait dans les nations démocratiques le principe du service militaire égal et obligatoire pour tous, car il permettrait le passage sous les drapeaux, pendant six mois pour l'infanterie et un an pour la cavalerie et l'artillerie, de tous les citoyens vraiment aptes au service militaire. A ce taux, l'armée active en France serait de cent cinquante mille hommes et de six cent mille dans la plus nombreuse nation, la Russie. Dès lors, une armée internationale de un million de soldats constituerait pour la paix une sauvegarde ABSOLUE.

Pour l'entretien d'une telle armée, il faudrait un budget annuel de seize cent millions répartis en cotisations imposées à toutes les nations d'Europe. L'économie énorme qu'elles réaliseraient sur leur budget militaire national par l'institution des armements limités rendrait cette cotisation légère.

Il faudrait aussi pour première mise et capital de fondation une somme de cinq milliards. Eh bien, que l'on traduise les belligérants devant la Cour de La Haye. Celui qui sera reconnu avoir été l'injuste agresseur, avoir violé ou prémédité

1) Voir dans nos trois derniers numéros les réponses de MM. Ernest Roguin, Auguste Forel, Pelet, Ch. Naine, Ferdinand Vetter, E. Guinand, Dr R. Broda, Emile Corra, Frédéric Bajer, H. Peus, Gustave Tschirn, Ramsay MacDonald, Henry La Fontaine, Charles Richet, Albert Thomas, H. Francke, Dr Penzig, G. Spiller, Maurice Milloud, Otfried Nippold, Maurice Gabbud, Th. Ruyssen, Romain Rolland, Dr Alfred H. Fried, Magalhães Lima, B. de Jong van Beek en Donk, Dr Scié-Ton-Fa.

la violation de la neutralité belge ou luxembourgeoise, avoir accru par une conduite barbare et contraire au droit international les horreurs de la guerre, devra être condamné, à titre d'amende, à fournir ces cinq milliards par lesquels la guerre sera conjurée dans l'avenir.

Qui veut la fin veut les moyens. Ce n'est pas par des homélies qu'on viendra à bout de la guerre. Pour supprimer les bandits qui saisissent à la gorge sur les grandes routes les voyageurs inoffensifs, il a fallu des gendarmes qui ont saisi les bandits à la gorge et les ont menés au gibet. Le droit est certes infiniment supérieur à la force; mais qu'importe à un bandit — que ce bandit soit un homme ou un peuple, — le droit du faible désarmé ? Créons cette force des faibles : complétons par l'institution d'un pouvoir exécutif le gouvernement de La Haye et donnons-lui cette force armée par laquelle seront protégées les petites nations. Voilà quelle devra être l'œuvre du congrès de demain : sinon, qu'ils s'ouvrent les veines ceux qui considèrent la vie de l'esclave comme indigne d'être vécue.

Réponse de M. Fernand Mazade,

poète et physiologiste français.

Je ne pense pas qu'une clause arbitrale quelconque puisse être insérée dans le traité de paix qui terminera cette guerre. Je ne crois même pas qu'après leur défaite un traité de paix doive être imposé aux empires germaniques. A quoi servirait-il ? Il me paraît inutile d'enrichir la collection des « chiffons de papier ». Une « note à payer » suffira, justement et sévèrement établie, et présentée à l'heure convenante.

Cette heure est-elle proche ? Elle ne sonne pas encore. Pour l'instant, il ne s'agit que de vaincre. Et c'est à quoi s'emploient, de tout leur cœur et pour le bonheur du monde, les défenseurs du droit et de la liberté.

Réponse de M. H. A. Vasnier,

ancien officier, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le traité qui terminera la guerre actuelle fournira la meilleure occasion qui puisse se présenter d'insérer une clause arbitrale relative à la solution de tous les conflits pouvant naître entre les puissances qui le signeront.

En effet :

Le but de cette guerre pour les Allemands a été d'établir définitivement et complètement l'hégémonie à laquelle ils soutiennent que leur prétendue supériorité leur donne droit.

Tel serait son résultat s'ils étaient vainqueurs. Il n'y aurait donc pas de clause d'arbitrage dans le traité qu'ils imposeraient et qui leur donnerait des droits supérieurs.

Heureusement pour l'humanité, il est certain aujourd'hui que les Allemands seront finalement battus (1).

Il est également certain que la France, la Russie, l'Angleterre et leurs alliés ne concluront la paix qu'en imposant à l'Allemagne des conditions telles qu'elle soit désormais hors d'état de recommencer une pareille guerre.

A cet effet, indépendamment de la libération

(1) Je semble me borner dans les trois phrases qui précèdent à de simples affirmations sans preuves, comme les 93 signataires du fameux « Appel des Allemands ».

Si je ne présente pas ici la facile démonstration de mes affirmations (dont la dernière ne tardera pas beaucoup à être absolument établie par les faits), c'est de crainte d'être trop long.

Je suis prêt à la fournir.

des populations opprimées par les Allemands, les Hongrois et les Turcs, que le traité de paix devra consacrer, il sera indispensable de faire figurer dans ce traité des prescriptions relatives à la limitation des armements de ces trois nations.

Mais :

Dans le but de ne pas donner à ces prescriptions un caractère unilatéral et vexatoire fâcheux; Dans l'intérêt commun de la France, de la Russie, de l'Angleterre, de leurs alliés actuels et des autres puissances européennes (Italie, Roumanie, etc.), qui, si même elles n'interviennent pas avant la fin de la guerre, devront forcément être appelées à prendre part, dans une certaine mesure, au traité,

Il faudra que cette limitation soit étendue à tous les signataires du traité.

L'on arrivera ainsi à la disparition du fléau de la paix armée qui, depuis un demi-siècle, pèse si lourdement et d'une façon croissante sur l'Europe et qui constitue une mine pour les budgets et un détournement d'une partie considérable des forces vives de chaque nation.

Or, la réglementation de cette limitation (dont l'organisation présentera de très grandes difficultés) serait pratiquement sans effet si elle n'était pas sanctionnée par des mesures tendant à prévenir ou solutionner les conflits que son inobservation pourrait faire naître et ceux qui pourraient être de nature à conduire à une lutte armée lors de laquelle la force des choses supprimerait la dite limitation.

Et ces mesures devront évidemment avoir pour base une clause d'arbitrage.

Réponse de M. E. Vogtherr,

membre du Reichstag allemand.

En socialiste, libre penseur et pacifiste, je considère le postulat de l'arbitrage entre les nations comme étant une évidente nécessité. Je suis entièrement gagné à cette idée. A mon avis, c'est une cause jugée.

On sait que même l'empereur de Russie s'est fait le champion de cette idée, il y a quinze années; malheureusement, il ne l'a pas appliquée au moment décisif.

Pour que l'idée de l'arbitrage entre dans la sphère des réalisations pratiques, il faut de la bonne volonté de tous les côtés. Mais je crains que la politique des intérêts, telle qu'on la poursuit partout, ne s'y oppose.

Si les classes dominantes qui s'adonnent à cette politique égoïste préconisent l'idée arbitrale, elles me paraissent entachés d'une certaine hypocrisie. Malgré cela, n'abandonnons pas notre postulat ! Répétons-le, luttons pour sa réalisation !

Réponse du Baron de Hock,

membre du Reichsrat autrichien (Vienne).

Je réponds par un OUI catégorique à votre question. Il me paraît tout à fait désirable que le traité de paix qui terminera cette guerre mondiale prévoie le règlement arbitral de tous les litiges futurs, sans aucune exception. Je ne disconviens pas que j'ai été bien déçu par la non-efficacité de toutes les conventions entre Etats. Mais tout moyen qui permettrait d'empêcher ou au moins de retarder un pareil incendie mondial, qui imposerait aux diplomates le devoir de rechercher le maintien de la paix ou qui leur faciliterait cette tâche me paraît tout à fait souhaitable.

Je suis moins sûr qu'il y ait une grande PRO-

BABILITÉ que les hommes appelés à conclure la paix se résoudront à réaliser de cette manière le grand principe de l'arbitrage international, obligatoire pour tous les conflits possibles.

Espérons qu'on s'entendra au moins sur le règlement arbitral de tous les litiges qui pourraient surgir à propos de l'INTERPRÉTATION DU TRAITÉ LUI-MÊME!

J'attache une importance encore plus grande à ce que le traité de paix ne renferme aucune stipulation qui soit inacceptable au vaincu; car une telle stipulation changerait la paix en une simple interruption provisoire de la lutte; elle n'en finirait pas d'une manière définitive avec ce fléau détestable: la guerre, et les ravages qu'elle exerce sur nous tous et sur la civilisation.

Réponse de M. Arvid Grotenfelt,

professeur à l'Université de Helsingfors (Finlande).

Il est hautement désirable d'insérer dans le traité futur de la paix une clause d'arbitrage obligatoire pour tous les litiges qui surgiront entre les Etats.

Des débats devant un tribunal arbitral précédant le recours éventuel aux armes offrirait des chances sérieuses que ce recours n'ait pas lieu, même si le tribunal ne disposait d'aucun moyen coercitif pour imposer son jugement.

Mais il faudrait que cette clause arbitrale soit librement acceptée par toutes les puissances. A défaut de cette libre acceptation, on ne pourrait naturellement pas espérer que les puissances fassent preuve de bonne volonté vis-à-vis du tribunal futur.

Je proposerais d'ailleurs d'étendre la sphère de cette justice arbitrale, d'inclure des litiges qui jusqu'alors n'étaient pas considérés comme étant justiciables de cette manière, mais qui comptent pouriant parmi les causes principales des dernières guerres: les problèmes de nationalité et les problèmes de l'expansion pacifique des peuples. Il faudrait auparavant conclure des traités qui donneraient aux petites nationalités une charte équitable et qui leur permettraient d'en appeler au tribunal si cette charte était violée à leur détriment. Il faudrait établir l'idée de la tolérance rationnelle comme un des principes de toute vie collective. Il faudrait garantir aux minorités nationales, dans les Etats comprenant plusieurs langues, la possibilité de vivre librement leur propre vie nationale et intellectuelle.

Dans un autre ordre d'idées, il faudrait donner des garanties équitables pour la concurrence pacifique des peuples sur les marchés du monde et pour la colonisation des pays d'outre-mer par les nations dont le territoire est surpeuplé. Des problèmes appartenant à ces deux catégories ont causé la guerre actuelle. Une législation internationale, complétée par une justice arbitrale qui appliquerait les principes généraux aux questions particulières éloignerait le danger d'un retour du cataclysme.

Notre enquête « Arbitrage ou guerre? » étant terminée, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères à toutes les personnalités des pays neutres et belligérants qui, pour une fois, ont fait trêve à leur lutte passionnée, pour collaborer à notre œuvre pour préparer l'avenir.

Toutefois, l'arbitrage obligatoire ne nous paraît être qu'une des colonnes sur lesquelles pourra s'élever le temple d'une vraie paix durable entre les nations de cette planète. Une autre colonne nous paraît d'une importance égale: la suppression de la HAINE que les peuples se vouent mutuellement (les Français contre les Allemands, les Allemands paradoxalement moins contre les Français que contre les Anglais, etc.), c'est-à-dire la naissance d'un sentiment de solidarité humaine.

Que ces haines s'expliquent souvent fort bien par les ruines accumulées, nous n'en disconvenons pas. Mais cette haine est stérile et, si elle prépare des représailles et des représailles des représailles, elle envenime l'avenir.

N'oublions pas que le pardon des offenses et l'amour de l'ennemi sont des vertus qui, malgré leur application restreinte, sont tout de même à la base de la civilisation morale de dix-neuf siècles d'histoire humaine.

Désireux d'aplanir les voies vers cette paix de l'avenir, qui permettra une éclosion de toutes les belles qualités de l'âme humaine, nous prions nos lecteurs et nous prions particulièrement tous ceux qui ont bien voulu collaborer à notre enquête « Guerre ou arbitrage? » de nous envoyer une réponse à la question suivante:

« Est-il préférable, dans l'intérêt de l'humanité, c'est-à-dire dans l'intérêt collectif de toutes les patries respectives, de peupler l'imagination des masses populaires de récits colorés sur les « méfaits » de l'ennemi et de bâtir ainsi une haine solide et durable qui séparera les peuples, ou bien faut-il combattre cette haine mutuelle des peuples et préparer leur réconciliation future? » (1)

Pour la rédaction
de « La Voix de l'Humanité »:
R. BRODA.

Deux mots aux Suisses français

Dans son numéro du dimanche 13 décembre, « Gazette de Lausanne » cite, d'après le « Temps », deux lettres du professeur de philosophie Lasson, à Berlin, publiées par l'« Amsterdammer », de Hollande, pour illustrer la propagande « DES professeurs allemands ». Elle parle de l'étrange mentalité qui envahit LES intellectuels allemands. (C'est moi qui souligne.) En généralisant ainsi, la « Gazette » a tort. Je considère Lasson, tout philosophe qu'il soit, comme déséquilibré, peut-être par suggestion.

La « Gazette » a bien cité, hier, le grand acte de courage de Liebknecht, mais, d'un autre côté, elle le dénigre en tant que socialiste en parlant de phraséologie, etc. Or, Liebknecht n'est pas « seul » en Allemagne; il faut être juste. Il faut tenir compte du fait que la mentalité allemande actuelle est non seulement suggérée de patriotisme par de grandes hypocrisies officielles, mais qu'elle subit de toute part, en vertu de l'obéissance, forcée ou non, qu'elle doit à la pression formidable exercée par l'impérialisme et son armée, une influence dont le reste de l'Europe ne tient pas assez compte.

Je sais que beaucoup d'Allemands réfléchissent, actuellement, du plus au moins comme Liebknecht, mais n'osent pas le dire. Je sais de source sûre, par exemple, qu'une personne qui a signé le fameux « Appel aux nations civilisées » (« Il n'est pas vrai... », etc.) ne l'a fait qu'à contre-cœur et sous pression; elle aurait sans doute, sans cela, perdu sa position et sa place. Dans le journal « Hellau », de Stuttgart, de décembre 1914, M. C. Trojan écrit un article courageux, dans lequel il fait la louange de la prohibition de l'alcool en Russie, stigmatise ceux qui, derrière leur pupitre, méprisent et raillent les ennemis actuels de l'Allemagne au lieu de combattre les ennemis internes, etc. En Autriche, on entend des voix analogues (par exemple « Der Abstinenz »). Le Dr Rod. Goldscheid, dans sa brochure « Das Verhältnis der äussern Politik zur innern », écrite avant, mais publiée après la guerre, à Vienne, attaque résolument l'impérialisme et son mercantilisme national moderne, qu'il déclare être la grande cause des guerres. Il parle énergiquement pour le socialisme. Même le « Berliner Tageblatt », commentant ma lettre ouverte à Hæckel, publiée dans le « Journal de Genève », recommande plus de retenue à certains professeurs allemands.

Le courage de Liebknecht ne peut donc pas être assez admiré, mais il ne faut pas généraliser à faux, ni condamner en bloc une grande nation comme la nation allemande, parce que ses masses sont actuellement éblouies et égarées par les succès militaires et commerciaux passés et présents de son impérialisme féodal et de sa disci-

(1) Nous publierons cette même question dans le prochain numéro de notre édition allemande.

pline. Que les Français ressentent seuls le blâme aussi maladroit qu'offensant entonné par certains professeurs allemands et en tirent des conséquences exagérées, on ne peut certes leur en vouloir. Mais la Suisse française, bien mieux informée, neutre et pacifique, ne devrait pas généraliser comme elle le fait si souvent, et être plus impartiale.

Sans la faiblesse de Louis XVI, la Révolution française eût été impossible. Comparons, songeons à la force actuelle du gouvernement allemand, et nous serons plus équitables dans notre jugement. Entre l'anarchie et l'impérialisme, espérons qu'instruite il y a cent ans par les suites de la révolution française, l'humanité actuelle saura réaliser peu à peu un socialisme élevé et viable, vraiment INTEGRAL.

N'insultons aucune nation, mais aidons modestement et sans bruit à soulager les souffrances physiques et morales des ressortissants de toutes les nations travaillant en même temps à propager l'idée de la paix internationale.

Dr A. FOREL.

Victime volontaire

Nous avons passé des heures intéressantes avec un jeune Kurde, M. C. D., de Diarbekir, étudiant, à Lausanne, qui nous faisait part de ses vues sur l'avenir de sa nation. Il nous expliquait les raisons qui ont causé le malheur de son pays: le manque d'instruction des paysans kurdes, incapables de juger les mérites des conseils prodigués par le gouvernement turc et qui massacrent les Arméniens sur un ordre venu de Constantinople. Il nous développait ses plans sur la régénération intellectuelle et sociale du peuple kurde, qui transformerait le pays d'un commun accord avec les Arméniens et créerait une culture nationale.

Un beau jour, il lut dans le journal que la Turquie entrait dans la guerre européenne. Nous crûmes qu'il jugerait sévèrement cette attitude d'un gouvernement dont il avait toujours été un adversaire acerbe.

Mais non... Son pays était en guerre. Toute critique s'évapora et, sans être touché par un appel obligatoire, il quitta la Suisse pour s'enrôler comme volontaire sous le commandement de ces mêmes Turcs dont il avait toujours reconnu la politique comme néfaste.

Son cas a d'abord un intérêt psychologique puisqu'il reflète cette force de suggestion énorme qu'exerce une déclaration de guerre. Les antithèses les plus profondes, les critiques les plus sévères cessent d'exister, et notre ami va sans doute combattre jusqu'au dernier soufile, non seulement aux frontières de son propre pays kurde, mais partout où le gouvernement jeune-turc va envoyer son régiment. Notre ami a toujours été un ami passionné de la France et de l'Angleterre. Il va pourtant, si le hasard le veut, tirer sur des soldats français et anglais.

Il va peut-être tomber sous les balles d'un jeune volontaire des armées alliées, enthousiasmé pour la « bonne cause », une victime avec cent mille autres, sans changer la moindre des choses au développement de cette grande guerre.

Mais le Kurdistan, qui ne possédait que quelques douzaines d'hommes instruits, capables de diriger la masse inculte, de l'amener vers des voies nouvelles, vers une culture à elle, vers une production nationale qui l'élèverait au-dessus de la misère actuelle, LE KURDISTAN L'AURA PERDU, restera barbare, dominé par des Turcs incapables de gouverner et, tôt ou tard, sera incorporé, malgré tout, dans l'empire russe.

Tout cela peut paraître bien éloigné de nos propres problèmes, mais c'est peut-être, tout de même, une toute modeste contribution à la solution de cette grande question: Est-ce que ces centaines de milliers de volontaires — dont le nombre, égal dans les deux camps, se balancerait mutuellement — agissent en vrais patriotes en sacrifiant leur existence et tout ce qu'ils auraient pu faire de bien plus tard?

HOMO.

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.